



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1268 du 20 Mars 2007

Sommaire

PAGES

■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ DIR Nord : Quand la CGT Bouge.....ça se bouge	3
■ Communiqué de Presse : Action du 27 mars 2007 Services spécialisés, Navigation, Maritime, Bases aériennes.	4
■ Rencontre Fédération / PCF le 20 février 2007	5 à 6
■ Election présidentielle : Lettre ouverte CFDT-CFTC-CGC-CGT-FO aux candidats: Les retraités veulent être entendus	7 à 8
■ Compte rendu de la réunion DRAST/CGT du 8 mars 2007	9 à 10
■ Journal des Techniciens de l'OFICT février/mars 2007	11 à 14



AGENDA

21 mars 2007 :

Rencontre des TSE de la DIR Nord
au CETE Nord-Picardie (Lille)

21 mars 2007 :

Journée internationale contre le racisme.
La CGT organise une rencontre
racisme/discrimination, égalité des droits
dans le patio de la Confédération.

21 mars 2007 :

Rencontre FD/PS
Suite au courrier adressé aux candidats à
la présidentielle

23 mars 2007 :

Dépouillement en Centrale :
Elections Attachés de l'équipement

26 au 30 mars 2007 :

Congrès de l'UGICT-CGT

27 mars 2007 :

Journée d'action : Services spécialisés

27 mars 2007 :

CE de l'UGFF

30 mars 2007 :

CTPM

3 et 4 avril 2007

Journées d'études fédérales

sur les D.I.R à Montreuil :

Situation revendicative

et l'outil CGT



INFOS BREVES

27 Mars : Journée d'action Services spécialisés avec rassemblement devant le ministère Boulevard St Germain à partir de 10h00 puis à partir de 12h00 départ à pied en direction de la place du Châtelet qui se trouve à coté du TGI de Paris où a lieu le procès de l'ERIKA. Pique-nique place du Châtelet à partir de 12h30 avec remise de tract et communiqué de presse. La manifestation doit être colorée ! (Combinaisons jaunes, étiquettes POLMAR,...).



**Fiches Confédérales mars 2007
Campagne présidentielle**

La CE confédérale a édité des Fiches revendicatives dans le cadre de la campagne présidentielle sur : Travail, Emploi, Démocratie sociale, Protection sociale, Fiscalité, Services publics, Europe, Mondialisation, Développement durable.

Elles sont accessibles sur le site fédéral : www.equipement.cgt.fr



Déclaration du 12 mars 2007

La CGT s'oppose à la reprise des expulsions locales

La CGT affirme que le logement ne peut être assimilé à une marchandise comme une autre soumise à la loi du marché. Elle rappelle que l'effectivité du droit au logement ne sera véritablement garantie que dans le cadre d'un grand service public de l'habitat, décentralisé au niveau des bassins d'habitats pertinents et adossé à un pôle public de financement dont le livret A doit rester le socle incontournable.



Déclaration du 13 mars 2007

Négociation des accidents du travail et des maladies professionnelles du 12 mars 2007.

Cette négociation offrait la possibilité de faire évoluer de manière importante le système pour développer la prévention et pour que les victimes obtiennent une indemnisation juste par la prise en compte des préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux qu'ils subissent. Nous sommes très loin du compte.



Communiqué du 13 février 2007

Nouvelle semaine de renforcement

Après avoir apprécié et tiré les enseignements des résultats de syndicalisation (5000 nouveaux syndiqués), le CCN a retenu la proposition **d'une nouvelle semaine de campagne de renforcement, du 2 au 6 avril 2007.**

Suite des déclarations sur le site : www.cgt.fr

DIR NORD : QUAND LA CGT BOUGE.....CA SE BOUGE

Dans le courrier du militant n°1267 du 13 MARS 2007 vous avez pris connaissance d'une initiative revendicative à la DIR NORD menée par les militants CGT de la DIR NORD et du CETE NORD PICARDIE.

Comme indiqué dans le courrier reproduit ci-après les choses n'ont pas traîné.

Une nouvelle fois la démonstration est faite que l'action paye et qu'au sein de ces nouveaux services que sont les DIR, un premier succès revendicatif en appelle d'autres pour peu que l'on décide de ne pas subir mais d'agir.



CETE Nord Picardie

Lille, le 14 mars 2007

Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du CETE Nord-Picardie

Messieurs les directeurs,

Par courrier en date du 6 mars dernier, nous vous avons alerté à la fois sur les conditions d'hygiène et de sécurité des locaux du CEI de Lille Ouest et sur la dangerosité du site due à des stockages non conformes de différents produits auxquels étaient exposés tant les agents du Centre que ceux du Parc et du Laboratoire des Ponts et Chaussées.

Nous savons que, dès réception de notre courrier, les directions du CETE et de la DIR se sont rencontrées pour prendre le problème « à bras le corps ».

Nous savons également que le 7 mars, Monsieur Massa, directeur de la DIR, s'est rendu sur le site afin de constater la situation décrite et de prendre les décisions nécessaires conformes à la réglementation.

Dès le 8 mars, les mesures nécessaires destinées à rendre conforme le stockage des produits dangereux étaient mises en œuvre.

Sur cet aspect, aujourd'hui, le site est sécurisé !

Nous tenons, par la présente, à saluer la réactivité du directeur de la DIR Nord.

La démonstration est une nouvelle fois faite que notre organisation syndicale, force revendicative et donc de propositions, joue pleinement son rôle dans l'intérêt de tous, quelle que soit sa place dans la hiérarchie.

Dans notre société, certains décrivent le fait syndical, trop souvent même le combattent.

Ce dossier, la façon dont il a été porté par la CGT, résolu par la hiérarchie, chacun étant à sa place face à ses propres responsabilités, dans l'intérêt commun, devrait inviter le plus grand nombre à encourager l'exercice du droit syndical plutôt que de s'en effrayer.

Nous vous prions de croire, Messieurs les directeurs, en l'expression de toute notre considération.

Pour le syndicat CGT du CETE Nord – Picardie
Jean-Marc Trackoen, Luc Vanderbeke, Jean-Pierre Dupont

Copie à :

Monsieur le Ministre de l'Équipement, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère, Madame la Directrice de la DGPA, Monsieur le Directeur des routes, Monsieur le Directeur du parc départemental, Madame le médecin du travail, Mesdames les assistantes sociales, Monsieur l'animateur sécurité de la DDE du Nord, Monsieur l'animateur sécurité du CETE, Fédération CGT Equipement et de l'Environnement .



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE (diffusé aux médias)

De tout temps le ministère de l'équipement et ses services déconcentrés ont été à la pointe du service public en terme de prévention et de protection de l'environnement, que ce soit les services ordinaires (routes et infrastructures) ou les services spécialisés :

- services navigation (inondations, gestion des barrages pour débit des canaux navigables...)
- Services maritimes (phares et balises, dragage, intervention des scaphandriers...)
- Services des bases aériennes (sécurité des vols, balisage de pistes...)

C'est sans doute le ministère le plus impliqué dans le « développement durable » avec le ministère de l'écologie.

Les discours de façade d'un gouvernement en fin de mission masquent la réalité mise en place par la loi du 13 août 2004 dite « libertés et responsabilités locales » (décentralisation 2).

Les conséquences de cette loi actée par le 49/3 sont un désengagement massif de l'Etat sur les collectivités territoriales et un éclatement des services spécialisés qu'ils soient, maritime, navigation ou bases aériennes.

L'atout premier des services spécialisés des services de l'équipement était la mutualisation des moyens pour l'ensemble des collectivités territoriales et l'Etat.

Tout ceci sera explosé demain, par une conception politique ultra-libérale alors que les besoins sont si importants en matière de prévention des risques.

Combien faudra t-il d'Erika, de rupture de digues en Camargue, de catastrophes naturelles qui pourraient être évitées si l'Etat ne cherchait pas à se désengager de ses responsabilités.

C'est pourquoi, à l'appel de leur Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement les agents des services spécialisés de l'Equipement participeront à un rassemblement de luttes le MARDI 27 MARS 2007 de 13h à 15h place du Châtelet près du TGI de Paris pour dénoncer ces dérives.

Dans ce cadre, nous vous sollicitons afin de relater cet événement.

Montreuil, le 15 mars 2007.

Compte rendu de la rencontre entre la Fédération et le Parti Communiste Français du 20 février 2007.

La Fédération CGT de l'Équipement a demandé de rencontrer les candidats à l'élection présidentielle au sujet de la réforme de l'État et de la loi du 13 août 2004.

Une première rencontre vient d'avoir lieu le 20 février avec le Parti Communiste Français place du Colonel Fabien à Paris. La délégation du PCF était comprise de J. P. SALON, Richard SHEAN membres du collège exécutif de ce parti et de Marie-Claire CULIER responsable des services publics au sein du PCF.

La délégation fédérale était composée de Jean-Marie RECH, Secrétaire général de la FD, Michel RATIER pour les OPA, Nicolas BAILLE pour l'USSERE et Pascal SANCERE et Jean-Marc MICOINE pour les SNPTTE.

La délégation fédérale est intervenue sur la situation au ministère de l'Équipement avec les conséquences des transferts, la mise en place des DIR, le rapport Courcial et l'élaboration des documents d'orientation stratégiques des parcs, l'évolution des réseaux scientifiques et techniques et bien sur le devenir des personnels.

Un échange constructif est ressorti de la discussion en particulier sur la loi du 13 août 2004 qui a été imposée avec le 49/3 aux députés pour éviter tout débat avec les représentants du peuple.

Les deux délégations partagent l'idée que la finalité des choix engagés dans les réorganisations est à court terme la privatisation, notamment dans les DIR. Cette loi n'étant ni plus ni moins qu'un transfert de charges et de fiscalité sur le dos des citoyens. Des exemples concrets sont cités, avec la privatisation des missions routes à l'Équipement et des cuisines pour nos camarades ATOSS dans le département du Loiret...

Pour le devenir des parcs et du réseau scientifique et technique les éléments sont à regarder de près. La démarche entreprise vis-à-vis du RST avec, entre autre, l'ouverture aux Collectivités locales intéresse le PCF. L'aspect statutaire pour les personnels est aussi évoqué. L'égalité, la neutralité, l'adaptabilité, principaux critères du service public aussi. Ceux-ci étant gravement menacés.

Les membres de la fédération font également état de l'action engagé pour une filière spécifique des réseaux et infrastructures RBA/VN/PM. Avec la pétition nationale qui doit être remise le 15 mars aux DDE, préfets, conseils généraux et régionaux en ce qui concerne les sections et DGCL, ADF, ARF, ministère de l'intérieur et de l'Équipement au niveau national. Le PCF demande qu'on lui envoie rapidement les éléments concrets.

Le PCF argumente que la loi Raffarin n'est pas une loi de décentralisation, mais de transfert de pouvoir et pas de moyens. Les choix politiques actuels modifient profondément la société. C'est une société privatisée, de violence où les citoyens qui veulent s'en sortir, le font individuellement. Aujourd'hui la politique européenne impose la concurrence avec ces choix libéraux au détriment du co-développement solidaire et égalitaire.

Le PCF est pour un service public national démocratisé ou la solidarité, la sécurité collective, l'égalité d'accès et de traitement doivent prévaloir.

Il s'oppose à toutes privatisations, revendique entre autre le retour des autoroutes dans le giron public. Le service public ne doit pas être soumis aux règles de la concurrence. Il réclame des droits nouveaux pour les organisations syndicales, les élus des collectivités, les associations d'usagers et de citoyens pour contrôler et intervenir sur les décisions et les choix de société. Pour les questions des missions de l'Equipement, la réponse ne peut qu'être nationale. Le statut des fonctionnaires Etat doit être la référence pour un statut unifié. Le PCF fait un développement sur la reconquête et la modernisation des services publics.

Le PCF nous propose :

- Dans un premier temps, le PCF va élaborer un tract à caractère national à destination des personnels des DDE et des usagers.

- Une rencontre avec l'ANECR (association nationale des élus communistes et républicains) et le CIDEF (centre de formation des élus), pour échanger en particulier sur les éléments revendicatifs de l'avenir des Parc et des OPA avec les documents stratégiques et la filière spécifique. Ils s'engagent à diffuser une information à tous les élus communistes.

- Une rencontre des personnels des DDE avec Marie-Georges BUFFET.

Les deux délégations ont décidé de rester en contact, également après les élections, pour continuer la lutte et faire aboutir nos revendications.

Nous sommes toujours en attente des réponses à nos courriers en ce qui concerne les autres candidats à l'élection présidentielle, à l'exception de Ségolène Royal. En effet, la fédération sera reçue au siège du Parti Socialiste le 21 mars prochain.



Élection présidentielle : lettre ouverte aux candidats

Les RETRAITÉS veulent être ENTENDUS

Les retraités et les personnes âgées forment un groupe social important de 13 millions de personnes appelé à s'accroître encore par l'effet de la pyramide des âges et de l'allongement de la durée de vie. Ils ont des revendications propres pour lesquelles vous devez y apporter attention et y répondre.

Les organisations syndicales de retraités tiennent à vous faire connaître leurs revendications sur quelques points qui leur apparaissent primordiaux.

Le pouvoir d'achat des pensions de retraite

Le niveau actuel des retraites ne permet pas de satisfaire les besoins les plus élémentaires.

- 1 020 euros est la pension moyenne des femmes
- 600 000 personnes âgées perçoivent une pension inférieure à 800 euros

Les retraités sont confrontés quotidiennement aux hausses du coût de la vie :

- Hausse des dépenses de santé directes (franchises de 1 euro par acte médical et de 18 euros sur les actes chirurgicaux, hausse du forfait hospitalier à 16 euros, dépassements d'honoraires...);
- Hausse du coût des mutuelles ;
- Hausse des dépenses de première nécessité (légumes + 5% - eau + 4,7% - logement +3%...);
- Hausse de l'énergie (essence - gaz + 11,3%);
- Reste à charge très important pour le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie ;
- Coût élevé des séjours en maisons de retraite.

Les retraités d'aujourd'hui aspirent à vivre mieux et ont de nouveaux besoins.

A 60 ans, ils ont de nombreuses années à vivre et refusent de devenir une population vulnérable, privée de projets de vie du fait d'une érosion du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite.

La question du niveau de vie des retraités avec des pensions correctes, permettant de vivre dignement, pleinement intégrés dans la société est une question de choix de société. Quelle place donnerez-vous aux retraités aujourd'hui ?

Les retraités ne sont pas qu'un coût ! Ils sont un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi pour la société : le loisir et le tourisme, mais aussi pour la santé, la recherche, l'aide à la personne, la prise en charge de l'autonomie. Ils aident souvent, à la fois leurs parents et leurs enfants. Ils ont un rôle important dans la vie associative. Ils sont créateurs de liens sociaux comme ils ont été créateurs de richesses.

L'ensemble des organisations syndicales de retraités revendique :

la revalorisation des pensions et retraites du secteur privé et du secteur public ainsi qu'un minimum de pension égal au SMIC.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Le financement pérenne de l'APA n'est pas assuré par les ressources perçues par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le résultat en est une part croissante incombant aux conseils généraux avec deux conséquences :

1. Une tendance évidente des conseils généraux à sous-évaluer les besoins des personnes âgées et donc à ne pas servir l'APA au montant maximum prévu par les textes en vigueur, ce qui est inadmissible lorsque l'on connaît les besoins des personnes âgées vivant à leur domicile.
2. Des différences d'attribution d'un département à l'autre, ce qui est en totale contradiction avec l'esprit et la lettre des textes fondateurs de l'APA et de la CNSA qui doivent assurer une égalité de traitement sur tout le territoire national.

Les organisations syndicales de retraités refusent les minorations des plans d'aide et les inégalités entre départements. Elles n'acceptent pas le principe de la contribution de solidarité pour l'autonomie versée en compensation d'un jour travaillé supplémentaire.

Les organisations syndicales de retraités demandent :

- la reconnaissance de la dépendance ;
- sa gestion et son financement par la Sécurité sociale.

L'hébergement dans les établissements pour personnes âgées

Pour certains retraités, il est impossible de faire face au coût de l'hébergement dans un établissement pour personnes âgées. Le tarif appliqué pour l'hébergement et le reste à charge du tarif dépendance sont largement supérieurs au niveau moyen des retraites.

Des prix de journée élevés (souvent de l'ordre de 80 euros ou plus) laissent à la charge des familles des sommes élevées atteignant 1500 à 2000 euros par mois, voire plus. Comment ne pas s'inquiéter devant de telles charges ?

La situation est encore plus dramatique lorsqu'il s'agit de la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Les mesures prises par le gouvernement jusqu'à présent sont insuffisantes.

Le gouvernement à venir doit faire plus dans tous ces domaines, d'autant plus que la plupart des mesures annoncées tant dans le plan « bien Vieillir » que dans le plan antérieur « Solidarité Grand Age » sont financées par la Sécurité sociale et non par l'Etat lui-même.

Vous êtes candidat,

Les retraités et personnes âgées attendent des réponses concrètes et des moyens à la hauteur de leurs besoins en matière de :

- pouvoir d'achat des pensions et retraites ;
- prise en charge de la perte d'autonomie ;
- hébergement dans les établissements pour personnes âgées ;
- aide à domicile ;
- services publics et de santé.

Fait à Paris, le 5 mars 2007

UCR-CFDT	49 avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 55 20
UNAR-CFTC	13 rue des Ecluses St Martin – 75483 PARIS CEDEX 10	01 44 52 49 17
UNIR-CFE-CGC	59/63 rue du Rocher – 75008 PARIS	01 55 30 13 27
UCR-CGT	263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX	01 48 18 84 23 / 61
UCR-FO	141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14	01 40 52 84 43 / 41
FGR-FP	20 rue Vignon – 75009 PARIS	01 47 42 80 13

Compte rendu de la réunion du 8 mars 2007 entre la DRAST et la CGT

Pour la DRAST :

Mme Régine Bréhier – Directrice de la recherche et de l’animation scientifique et technique (DRAST) et M. Eric Le Guern - Chargé de la sous-direction du développement scientifique et technique

Pour la CGT :

Nicolas Baille (LCPC), Gilles Robillard (CETE Normandie Centre), François Duchêne (ENTPE) et Arnaud Rougé (CETE de Lyon).

La DRAST précise qu’après la phase de concertation de la première phase de la stratégie du RST qui s’est soldée par la note d’orientation du RST signée par le ministre le 15 février, son travail va consister à préparer les chantiers (mentionnés dans la note) pour le prochain cabinet ministériel. Des pistes devront être dégagées pour le mois de juin.

La CGT fait part des chantiers qu’elle souhaite voir ouvrir dans les plus brefs délais soulignant que sur la base des entrevues avec les différents acteurs il en va de l’avenir du RST :

- l’ouverture aux collectivités territoriales,
- l’aspect compétences collectives et individuelles, carrières et formation,
- le pilotage du RST,
- le financement des CETE,
- la mutualisation des services supports (la CGT fait part de ses revendications plus particulières concernant l’urgence de sortir la formation des mutualisations)

La CGT demande qu’un point particulier soit fait sur :

- le CERTU
- les chercheurs : Chargés de recherche et Directeurs de recherche et ITPE chercheurs.

Réponses de la DRAST :

Sur l’ouverture du RST aux collectivités territoriales, certaines réponses ont été apportées par la DGR pour ouvrir ce chantier :

- création d’un lieu de rencontre à l’échelle des CETE sous la forme d’une conférence technique dont la fréquence pourrait être d’une par an et dont l’objet serait de faire le point sur les besoins des collectivités en matière de méthodologie, doctrine et état de l’art,
- régulation des clubs métiers ; la DGR s’engage à doter les services d’ETP supplémentaires à hauteur des besoins,
- animation de conférences techniques annuelles au niveau du ministère avec ADF, AMF...

Sur le financement des CETE :

- Suite à la phase expérimentale de la LOLF, des choix devront être faits sur l’imputation des activités et effectifs avec par exemple l’ingénierie publique pouvant être imputée sur un programme IP ou bien répartie sur les différents programmes RRN, SR.....
- La DRAST travaille sur la problématique de la budgétisation et sa faisabilité pour être prêt à l’arrivée du nouveau gouvernement.

Sur le pilotage :

La DRAST précise qu'elle devra effectuer un travail avec les DAC (DP) en commençant par un dialogue qui devra déboucher in fine sur la contractualisation mentionnée dans la note d'orientation.

La CGT aborde alors plusieurs points :

- Elle demande à ce que les DAP soient exprimés en jours au lieu d'euros pour assainir les relations internes au ministère dans la mesure où le fonctionnement et les salaires ne sont pas financés par les mêmes recettes.
- Elle fait part de son souhait de voir ouvert à court terme un groupe de travail sur les carrières dans le RST et son attractivité avec certaines mesures pouvant et devant être prises dans des délais courts.
- Elle demande la confirmation de l'information donnée par la DGPA selon laquelle un groupe DGPA/DRAST va se rendre au CETE Nord-Picardie pour étudier la mise à l'écart des services formation des CETE du champ de la mutualisation des services support.
- Enfin la CGT demande un bilan sincère des équipes ressources.

La DRAST a travaillé sur l'hypothèse de DAP sous la forme de salaires plutôt que financière mais le système LOLF ne peut générer un déséquilibre dans la mesure où les DP doivent respecter les règles du jeu.

Un inventaire des points à voir sur chaque thème soulevé par la note d'orientation est à faire afin de préparer le lancement des chantiers après la constitution du nouveau cabinet ministériel.

La DRAST précise que les ateliers stratégiques engagés dans chaque CETE n'ont plus lieu d'être dans la mesure où leur existence était liée à la directive PONS qui a pris fin et que la note d'orientation du RST a été signée par le ministre. Chaque service se verra mentionné clairement l'abandon de ces ateliers.

La CGT revient alors sur :

- le chargé de mission des Chercheurs : La DRAST dit ne pas avoir encore trouvé.
- La prime pour les Chargés de recherche et les Directeurs de recherche, le groupe de travail va être réuni suite à la demande de la CGT. Cependant, la DRAST nous informe qu'au PLF 2007 les primes ont été budgétisées (3200 euros pour les DR et 1733 euros pour les CR).
- La problématique d'une quotité d'enseignement obligatoire pour les chercheurs en postes à l'ENTPE avancée par l'IGOST dans son rapport d'inspection. La DRAST dit ne pas être au courant, le rapport final n'ayant pas été publié mais a priori la DRAST n'est pas pour un tel changement.
- Le CERTU :
 - o Le sens du CERTU tête de réseau
 - o La concurrence entre le CERTU et les CETE (arbitrages de la DGUHC sur les affectations de moyens 2007)

LA DRAST répond que les DAC (Directions de Programmes) sont responsables des attributions de moyens. Elle reconnaît en effet des difficultés de dialogue pour 2007 entre le CERTU et la DGHUC. Provisoirement le CERTU est directement placé sous la tutelle de la DRAST.

EDITORIAL

Comme les autres agents du ministère, nous connaissons d'importantes mutations, tant sur le plan de notre situation de travail, de nos fonctions que de nos déroulements carrière.

Nous n'avons cessé de revendiquer et d'agir pour que des garanties nationales soient données aux agents que ce soit dans le cadre des réorganisations internes à l'Équipement, notamment en lien avec la constitution des DIR, que dans le cadre des transferts vers les Conseils Généraux.

Si nous avons pu limiter l'arbitraire, les « choix » de postes des agents ont souvent été contraints pour tenir compte notamment du besoin de concilier la vie professionnelle et familiale. D'autres questions restent en suspens comme le déroulement de carrière des TSP transférés dans les Conseils Généraux.

De notre unité dépendra la prise en compte par le ministère de nos aspirations sur nos contenus professionnels, les moyens de réaliser notre travail, sur nos salaires, sur nos souhaits de déroulement de carrière.

Quelle unité allons-nous être capables d'assurer, en partant d'une situation où les techniciens sont maintenant affectés dans les DIR, encore en poste dans les DDE, les DRE, les services spécialisés aux missions « refondées », ou transférés dans les Conseils généraux ou encore partis en détachement dans d'autres collectivités locales ?

L'OFICT-CGT souhaite être présente sur le terrain pour porter nos aspirations et contribuer à créer toutes les conditions nécessaires pour nous permettre un réel épanouissement dans le travail et dans le déroulement de carrière.

C'est le sens de notre rencontre prévue le 21 mars avec les techniciens de la DIR Nord, initiative que nous souhaitons renouveler dans d'autres services et avec tous les militants CGT de ces services.

Etre présents, écouter, échanger...

C'est par le contact entre les militants CGT, les syndiqués et les agents non syndiqués que nous parviendrons à renforcer nos mobilisations et à obtenir des résultats auprès de l'administration et de la fonction publique.

Fabienne Tatot



SOMMAIRE

- p 1 - Edito et calendrier
- p 2 - TSE : pesons ensemble pour faire des DIR un service public reconnu
- p 3 – sortir du « ni cadre, ni ouvrier, ni employé »
- p 4 : interview



CALENDRIER

Les concours :

Voir les brèves...

Réunions administration

15 mars : réunion DGPA pour la remise du rapport sur le corps des techniciens

18 – 19 avril : pré-CAP TSE

03 – 04 mai : CAP

07 juin : CAP mutation

Rendez-vous syndicaux

20 mars : réunion du collectif techniciens

21 mars : rencontre CGT / techniciens DIR Nord

27 au 30 mars : congrès de l'UGICT-CGT à Marseille

nombre de postes offerts au concours interne et à l'examen professionnel de TSE

Arrêté du 15 janvier 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de postes offerts au concours interne et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs de l'équipement

Les places sont réparties de la manière suivante : Concours interne : 32 ; Examen professionnel : 54.

Date de concours sur épreuves professionnelles pour le recrutement de TSP en 2007

Arrêté du 2 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'équipement (femmes et hommes) et fixant la date des épreuves écrites

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 mars 2007.

Les épreuves écrites se dérouleront le 7 juin 2007.

chaque dossier d'inscription accompagné des pièces requises devra être envoyé au service adéquat au plus tard le 22 mars 2007 (le cachet de la poste faisant foi).

postes offerts au concours commun externe pour le recrutement de TS

Arrêté du 2 février 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de postes offerts au concours commun externe pour le recrutement de techniciens supérieurs pour l'accès à l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), à l'Ecole nationale de la météorologie (ENM) et de techniciens géomètres pour l'accès à l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG)

le nombre total de places offertes au titre de l'année 2007 au concours commun externe, prévu par l'arrêté du 13 octobre 2006, est fixé à 143 :

Equipement : 108

IGN : 12

Météo-France : 23, dont 18 TSE et 5 TSI

67 places offertes aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour le ministère de l'équipement et 9 postes pour Météo-France. 18 places seront offertes par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour le ministère de l'équipement et 3 places pour Météo-France.

Les postes non pourvus s'ajouteront aux emplois à pourvoir par la voie du concours

**Techniciens supérieurs de l'Équipement :
pesons ensemble pour faire des DIR
un service public reconnu**

Nous sommes entrés dans le cœur de la réorganisation des services¹ notamment dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien de la route, ce qui impacte très fortement les organisations de travail, les situations et les parcours professionnels. Le Directeur Général des routes a fait un point d'étape sur la mise en place des DIR qui atteste l'existence de problèmes bien réels sur les niveaux d'effectifs et les compétences disponibles, sur les moyens matériels et l'organisation des services². La CGT met à la disposition des agents de l'Équipement ses propositions dans le cadre des négociations en cours avec l'administration ; Que nous soyons dans les DDE, les DIR, les SMO, le RST, des services spécialisés ou transférés aux Conseils généraux, ces négociations nous concernent tous.

La situation des services après le pré-positionnement : les moyens des DIR en question ?

Bon nombre d'entre nous ont fait des vœux de mobilité dans le pré-positionnement mais force est de constater que les DIR n'ont pas fait le plein et que certaines ont dû recourir massivement aux TSE en sortie d'école : Nous sommes aujourd'hui environ 900 techniciens affectés dans ces nouveaux services. Qu'il s'agisse des DIR, SMO et SIR pour ne citer que l'exploitation et l'entretien des routes, il est avéré que les organisations de travail résultantes de celles en place dans les DDE sont très hétérogènes et fragilisées tant pour faire face à la situation hivernale que pour la production d'ingénierie routière assurée en régie.

Des effectifs, des compétences et des moyens matériels nécessaires pour assurer nos missions

Le processus de pré-positionnement n'a pas permis de satisfaire aux besoins et exigences des services tels que définis dans les organigrammes-cibles aussi bien en terme d'effectifs que de compétences.

Les taux de vacances atteignent 7 à 8 % et sont encore plus importants parmi les agents de catégorie B (12 à 13 %) ce qui entraîne de fortes disparités entre et au sein des DIR (répercussion sur le niveau de service aux usagers). Pour faire face à cette pénurie, restait une variable d'ajustement pour les responsables des DIR et SMO à travers le recrutement de TSE des sorties d'écoles qui sont confrontés aux difficultés de compagnonnage et de montée en puissance des activités pour lesquelles ils ne sont pas ou pas suffisamment formés ; pas plus qu'ils ne sont formés aux nouvelles méthodes de travail ni aux nouveaux métiers.

Des problèmes de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre touchent les nouvelles organisations de services et sont le résultat à la fois des changements profonds d'organisation et de nature de travail ainsi que d'une mobilité des agents dans le cadre des pré-positionnements, réalisée pour limiter les contraintes engendrées par une mutation géographique par rapport à son lieu de vie.

A cette situation s'ajoutent des moyens matériels insuffisants avec pour conséquence – entre autre – des retards pris dans le lancement des programmes de construction des centres d'exploitation pour l'horizon 2009. La CGT réclame de plus la programmation budgétaire de ces constructions, celle-ci étant basée sur un dispositif de contrats de partenariats publics privés (PPP) soumis aux contraintes financières du marché et des actionnaires.

¹ DDE, DIR, SMO, MIR, CSST (conseil des services scientifiques et techniques) et expérimentations : service interministériel départemental et fusion DDE/DDAF

² voir note DGR au ministre du 17/11/2006

Se faire entendre...

La CGT revendique que les DIR soient un point d'appui pour la reconstruction d'un vrai service public de la route. Dans le cadre des négociations en cours, il est indispensable que la situation des techniciens, leurs attentes et inquiétudes soient prises en compte. L'évolution des organisations de travail, les profondes disparités entre agents dans la gestion des compétences et des carrières, dans les formations prise de poste ou thématiques, dans les niveaux de responsabilités ainsi que dans les rémunérations (y compris le régime indemnitaire des ISS), appelle à notre mobilisation.

Il est aussi indispensable de pousser aux recrutements sur les postes vacants et de prévoir une mise à niveau des effectifs dans l'urgence et dans une perspective pluriannuelle de développement des capacités de travail ; Cela implique une gestion des ressources et des carrières qui réponde à l'enjeu fort de la pérennité des DIR et de sortir des recrutements matriciels organisés en DIR pour la constitution d'équipes projets en fixant un objectif de mobilisation des services dans la durée et avec la capacité des services à travailler efficacement.

... Au travers du dialogue social

Dans ce contexte où le ministère tente de mettre en place de nouvelles conditions et organisation de travail, le fonctionnement du dialogue social revêt une importance considérable. La fédération CGT, son OFICT et vos représentants en CAP doivent être à vos côtés et jouer leur rôle pour garantir de bonnes conditions de travail, des droits sociaux individuels et collectifs en rapport avec celles-ci (l'action sociale est fortement remise en cause) et pour défendre les conditions de représentation des personnels auprès de l'administration.

Enfin, il nous faut être à l'offensive pour ne pas ajouter l'échec individuel et professionnel à la déception de la réorganisation / désorganisation des services.

Cela passe par la résistance à la sous-traitance de nos missions, à l'externalisation, par la valorisation de nos qualifications et de notre expérience professionnelle en particulier en matière d'ingénierie publique et de production de maîtrise, par la mobilisation pour que le lien entre DDE et nouveaux services soit reconstruit et renforcé et non soumis à la concurrence ; Car les DDE sont à la source de cette production de connaissances et d'expertise sur les enjeux et les acteurs du département dont nous avons tous besoin. Ce lien est primordial pour maintenir l'efficacité du service public que les collectivités locales et les usagers sont en droit d'attendre du ministère de l'équipement. Le devenir du corps des techniciens, actuellement en discussion avec la DGPA en dépendra en grande partie.

L'OFICT a choisi de venir rencontrer l'ensemble des techniciens de la DIR Nord le 21 mars pour débiter un échange sur la réalité des conditions de travail, pour entendre les questions et les aspirations de chacun et pour faire part de nos propositions. Ce sera aussi l'occasion de restituer l'échange qui aura eu lieu le 15 mars avec l'administration sur les suites données au groupe ministériel de réflexion sur le devenir du corps des techniciens.

Dans ce cadre, nous invitons tous les techniciens qui le souhaitent à prendre contact avec nous dès aujourd'hui.

Sortir du « ni cadre, ni ouvrier, ni employé »

L'UGICT-CGT a tenu les rencontres d'Options sur le thème des techniciens et des catégories intermédiaires le 14 novembre 2006 à Montreuil.

Selon l'INSEE ces professions représentent 23 % de la population active réparties en 6 sous-groupes

- ❖ 30% sont des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- ❖ 19% des professions intermédiaires de la santé et du social
- ❖ 18% des techniciens
- ❖ 14% des professeurs des écoles
- ❖ 10% des agents de maîtrise
- ❖ 8% des professions intermédiaires administratives de la fonction publique.

Malgré l'importance de cette catégorie professionnelle, très peu d'études existent pour cerner la réalité de ces salariés. C'est pourquoi l'UGICT-CGT a réalisé avec l'institut

« Enquête et Opinion » une enquête qu'elle souhaite renouveler annuellement pour mieux percevoir les évolutions.

Il en ressort tout d'abord une fragilisation de ces professions :

- ❖ Absence ou insuffisance de valorisation de la technicité et du professionnalisme
- ❖ Développement contradictoire de l'autonomie et des contraintes
- ❖ Evaluations contradictoires : les uns tournés vers du travail d'exécution, les autres vers du travail d'encadrement et pour bon nombre les 2 à la fois
- ❖ Un contenu du travail, un sens du travail, des choix éthiques de plus en plus contestés
- ❖ Une maîtrise sur le contenu professionnel et son évolution qui échappe aux intéressés
- ❖ Un développement de la sous-traitance qui impose à certains un passage du « savoir faire » au « savoir faire faire »

- ❖ Une multiplication de transferts de compétences souvent sans formation et sans réelle reconnaissance
- ❖ Une situation coincée du point de vue salarial, des salaires d'embauche bas, un déroulement de carrière incertain
- ❖ L'accès d'une minorité au statut cadre

Dans le même temps, ces catégories sont de plus en plus diplômées. Elles qui avaient l'habitude de se définir « ni cadre, ni ouvrier, ni employé » se définissent aujourd'hui plus volontiers par rapport au contenu, au sens de leur travail et se questionnent sur l'apport de leur technicité.

Concernant le rapport au syndicalisme, l'enquête montre que les professions intermédiaires demandent aux syndicats d'être plus efficaces sur :

- ❖ La défense des métiers
- ❖ Les salaires et la reconnaissance des qualifications
- ❖ Les contenus professionnels

- ❖ L'égalité hommes / femmes
- ❖ L'évolution des entreprises et le développement économique

Tout un programme mais... 82% des personnes interrogées ne sont pas personnellement adhérentes à un syndicat :

- ❖ Parce qu'elles n'en voient pas l'utilité
- ❖ Parce qu'elles n'ont pas de contact avec un syndicat
- ❖ Parce que les revendications sont trop généralistes

De quoi faire réfléchir et qui conforte le besoin d'un syndicalisme spécifique. C'est une des conclusions de cette journée de rencontre interprofessionnelle à laquelle ont participé 5 techniciens de l'Équipement.

C'est aussi une invitation à nous tourner résolument vers nos collègues techniciens pour leur proposer de se syndiquer afin de retrouver la maîtrise de leur devenir professionnel.

2 techniciens de l'Équipement (d'administration centrale et du CETE76) participant à ces rencontres ont été interviewés : synthèse....

Intérêt sur cette journée de débat ?

Si les statistiques présentées ne sont pas toujours faciles à « digérer » elles constituent une connaissance importante pour aller à la discussion et aideront à argumenter sur l'intérêt de la syndicalisation. La définition positive de nos catégories : « personnel de réalisation et/ou d'exécution » montre une meilleure prise de conscience de notre identité professionnelle. Cette journée permet de réaliser la diversité des métiers et des statuts que composent les catégories intermédiaires du privé et du public.

Les thèmes marquants du débat ?

L'évolution des salaires et leur structuration, l'identité professionnelle et les questions de syndicalisation et de mobilisations syndicales. Trouver des formes de mobilisations nouvelles apparaît comme un facteur de réussite des luttes.

Sur les freins au syndicalisme (manque d'utilité, absence de contact, revendications trop générales) : avis et propositions ?

La méconnaissance du rôle et des activités réalisées par les syndicats est un facteur important de non-syndicalisation. Il faut donc renforcer la communication sur ce qui est fait et obtenu, ne pas négliger la formation, et les contacts individuels ou par le biais d'outils tels que des livrets d'accueil. Il faut également développer toute forme de rencontres, en particulier avec les nouveaux arrivants et proposer systématiquement la syndicalisation. Enfin, un travail en profondeur sur les revendications est indispensable, en rapport avec les attentes des agents et leur situation de travail particulière. Pour les techniciens, être présents au moment de leur scolarité, lors de journées d'accueil, dans les DIR en particulier et proposer des démarches sur le thème du statut et déroulement de carrière, des salaires, des frais de déplacement ... peut susciter un plus grand intérêt de leur part pour la CGT. L'OFICT contribue à une meilleure perception de la CGT auprès des techniciens et il existe d'importantes marges de progression ; elle doit poursuivre un travail transversal sur la catégorie B.

Quelle utilité de cette journée pour toi et ton syndicat ?

Le rassemblement de nos catégories permet de confronter des situations, de voir les similitudes d'attentes malgré les diversités de situations professionnelles et de prendre conscience de nouveaux enjeux revendicatifs tels la discrimination. Les militants de la fédération, trop peu nombreux, retireraient certainement un intérêt en y participant davantage.

Merci à Richard Arnaudeau et Philippe Garcia d'avoir répondu à nos questions.

Ont contribué à ce numéro : Gérard Le Briquer, Bernard Salandre, Fabienne Tatot
Remerciements aux personnes interviewées

